



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/83/25
29 avril 2019



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-troisième réunion
Montréal, 27– 31 mai 2019

PROPOSITION DE PROJET : DJIBOUTI

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Djibouti

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale)	66 ^e	35% d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2017	0,51 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2017	
Substance	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,51				0,51

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	0,70	Point de départ des réductions globales durables :	0,70
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,24	Restante :	0,46

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,06	0,00	0,03	0,09
	Financement (\$US)	49 720	0	23 730	73 450

(VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013-2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	0,70	0,63	0,63	0,63	0,63	0,63	0,46	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	0,70	0,63	0,63	0,63	0,63	0,63	0,46	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	81 000	0	0	18 500	0	44 000	0	21 000	164 500
		Coûts d'appui	10 530	0	0	2 405	0	5 720	0	2 730	21 385
Financement approuvé par ExCom (\$US)	PNUE	Coûts du projet	81 000	0	0	18 500	0	0	0	0,0	99 500
		Coûts d'appui	10 530	0	0	2 405	0	0	0	0,0	12 935
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)	PNUE	Coûts du projet	0	0	0	0	0	0	44 000*	0	44 000
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	5 720	0	5 720

*La troisième tranche aurait dû être présentée en 2018.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Djibouti, le PNUE, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 44 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 5 720 \$US.¹ La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour la période allant de 2013 à 2018 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2019 à 2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de Djibouti a rapporté une consommation de 0,51 tonne PAO de HCFC en 2017, et a estimé une consommation de 0,48 tonne PAO pour 2018, ce qui est 31 % de moins que la valeur de référence des HCFC établie aux fins de conformité. La consommation de HCFC en 2014-2018 est indiquée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC à Djibouti (2014-2018, données au titre de l'article 7)

HCFC-22	2014	2015	2016	2017	2018*	Valeur de référence
Tonnes métriques	10,40	10,11	9,87	9,30	8,70	12,7
Tonnes PAO	0,57	0,56	0,54	0,51	0,48	0,7

*Données issues du rapport de vérification sur la consommation de HCFC.

3. La consommation de HCFC a diminué en raison de la mise en œuvre de systèmes d'octroi de permis et de quotas d'importation ainsi que de la formation des techniciens et de l'assistance technique prévue au titre de la phase I du PGEH.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

4. Le gouvernement de Djibouti a fait état des données de sa consommation de HCFC du secteur pour 2017 dans le rapport de mise en œuvre du PN, lesquelles correspondent aux données indiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Le rapport du PN de 2018 sera également présenté d'ici au 30 avril 2019.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que la consommation totale de HCFC pour 2013-2017 avait été rapportée de façon précise conformément à l'article 7 du Protocole de Montréal, et que la consommation pour 2018 était de 0,48 tonnes PAO. Le rapport a confirmé que le gouvernement avait mis en place un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que Djibouti était en conformité avec le Protocole de Montréal. Le rapport de vérification a formulé des recommandations pour améliorer la formation des agents des douanes à la mise en œuvre des réglementations nationales et sous-régionales relatives aux importations et à la distribution des SAO, pour renforcer la surveillance des HCFC au niveau des douanes grâce à la mise à disposition d'identificateurs de frigorigènes ; et encourager l'introduction de frigorigènes de remplacement, notamment via la mise à disposition de modules de formation sur l'utilisation des solutions de remplacement des HCFC dans les écoles professionnelles.

¹ Conformément à la lettre du 17 mars 2019 du Ministère de l'habitat, de l'aménagement urbain et de l'environnement de Djibouti adressée au Secrétariat.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH*Cadre juridique*

6. Le Ministère de l'environnement, par le biais de la Direction nationale de l'environnement et du Bureau national ozone (BNO), continue de superviser la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Le système de quotas et d'octroi de permis d'importation visant à mieux contrôler les exportations, les importations et l'utilisation des SAO, y compris les HCFC, existe depuis mai 2013, suite à la Loi par décret présidentiel (N°48).

7. Quatre ateliers de formation portant sur l'identification et le contrôle des HCFC et des équipements de climatisation (RAC) et de réfrigération à base de HCFC, ainsi que sur les exigences du Protocole de Montréal ont été dispensés à 101 agents des forces de l'ordre. Ces formations ont permis de renforcer les capacités des agents des douanes et des forces de l'ordre en matière de politiques relatives au système d'octroi de permis d'importations et d'exportations, et leur ont apporté les connaissances nécessaires pour identifier toutes les SAO, les solutions de remplacement des SAO et les produits contenant des SAO.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

8. Quatre ateliers de formation sur les bonnes pratiques en matière d'entretien des équipements RAC ont été dispensés à 129 techniciens, notamment sur la manipulation en toute sécurité des réfrigérants inflammables. Les réunions de concertation avec les associations de réfrigération qui jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des projets liés à la PGEH se sont poursuivies au cours de cette période.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (UGP)

9. Le Ministère de l'environnement, par le biais de la Direction nationale de l'environnement, accueille le Bureau national ozone (BNO) qui continue de superviser la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Un consultant en réfrigération a été recruté pour aider dans la surveillance de la mise en œuvre des activités des PGEH et recueillir des données précises.

Niveau de décaissement des fonds

10. En mars 2019, sur le montant de 99 500 \$US approuvé jusqu'ici, tous les fonds avaient été décaissés, comme l'indique le Tableau 2.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour Djibouti (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	81 000	81 000	18 500	18 500	99 500	99 500
Taux de décaissement (en %)	100		100		100	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront effectuées entre juillet 2019 et juin 2020 :

- (a) Quatre ateliers visant à former 80 agents des forces de l'ordre aux réglementations des SAO et à l'identification des substances importées comprenant des HCFC, des HFC, des hydrocarbures ou des mélanges (PNUE) (15 000 \$US) ;
- (b) Cinq ateliers visant à former 125 techniciens en réfrigération aux bonnes pratiques d'entretien, y compris à la réduction des fuites lors de l'entretien ; mise à jour du matériel de formation (PNUE) (25 000 \$US) ; et

- (c) Recrutement d'un consultant pour aider le BNO dans la coordination de projet et l'évaluation de la mise en œuvre du PGEH jusqu'en 2020 (PNUE) (4 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

12. Le gouvernement de Djibouti a déjà émis des quotas d'importation de HCFC à hauteur de 0,45 tonne PAO pour 2019, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

13. Le PNUE a confirmé que les recommandations figurant dans le rapport de vérification de la consommation de HCFC seraient incluses pour la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH, y compris pour la mise à jour du matériel de formation et sa mise à disposition dans les écoles professionnelles, ainsi que pour la poursuite de la formation des douanes. Le PNUE a toutefois indiqué que les identificateurs de frigorigènes ne seraient fournis qu'à la phase II du PGEH dans la mesure où le financement approuvé pour la phase I n'incluait pas les coûts d'équipement car au moment de la soumission du PGEH, un certain nombre d'équipements (par exemple, les identificateurs de frigorigènes, les machines de récupération, les trousseaux d'outils) venaient d'être achetés dans le cadre du plan de gestion d'élimination définitive (PGED).

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

14. Dans l'ensemble, les activités sont mises en œuvre comme prévu. Il a été noté avec satisfaction que le nombre visé de techniciens à former pour la période avait été dépassé d'environ 75 pour cent s'agissant à la fois des agents des douanes et des forces de l'ordre et des techniciens en entretien. Le PNUE a expliqué avoir été en mesure de maximiser la participation aux cours de formation sans compromettre la qualité de la formation dispensée.

15. En réponse à la question de savoir si l'augmentation de la capacité des techniciens en entretien et des agents des douanes et des forces de l'ordre avait été mesurée après avoir reçu la formation, le PNUE a expliqué que s'il n'y avait pas réellement de moyen systématique de surveiller l'impact de la formation, il était évident que les techniciens en entretien adoptaient aujourd'hui les bonnes pratiques d'entretien et que les agents des douanes étaient mieux équipés pour surveiller l'entrée des SAO et des équipements à base de SAO. Le BNO continuera à travailler avec l'association de réfrigération afin de déterminer si l'impact de la formation peut être officiellement contrôlé. En ce qui concerne les agents des douanes, le BNO continuera à travailler avec l'Institut de formation des douanes pour veiller à ce que les nouveaux agents soient formés au contrôle et à l'identification des SAO.

Conclusion

16. La mise en œuvre du PGEH progresse et le pays est en conformité avec le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif. Le retard dans la soumission de la troisième tranche s'explique par l'achèvement tardif du rapport de vérification de la consommation de HCFC. Le PNUE a confirmé que la dernière tranche serait présentée en 2020, comme prévu. Le système d'octroi de permis et de quotas d'importations du pays est opérationnel comme le confirme la vérification de la consommation de HCFC ; et la consommation de HCFC de 0,48 tonne PAO en 2018 était déjà 31 pour cent inférieure à la valeur de référence du pays. La formation douanière sera intégrée dans le programme normal de formation de la

Direction Générale des Douanes et Accises. La formation des agents des douanes et des forces de l'ordre et des techniciens en réfrigération a été mise en œuvre avec succès. Le taux de décaissement des fonds est de 100 %. Les activités prévues en vertu de la troisième tranche serviront à consolider le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, et à assurer la viabilité à long terme de la phase I du PGEH.

RECOMMANDATION

17. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique relatif à la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour Djibouti ; et recommande également l'approbation générale de la troisième tranche de la phase I du PGEH pour Djibouti, ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2019 à -2020 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que :

- (a) Le PNUE devra inclure dans le cadre du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH, une mise à jour sur les progrès accomplis au niveau des recommandations figurant dans le rapport de vérification présenté à la 83^e réunion, à savoir:
 - (i) La formation des agents des douanes à la mise en œuvre des réglementations nationales et sous-régionales relatives aux importations et à la distribution de SAO;
 - (ii) La mise à disposition de modules de formation sur l'utilisation des solutions de remplacement des HCFC dans les écoles professionnelles; et
- (b) D'autres identificateurs de frigorigènes seront nécessaires au titre de la phase II du PGEH.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	44 000	5 720	PNUE